

Grenoble, le 03/02/2017

## Rapport de jury

### Recrutement externe d'adjoint administratif de 1ère classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

**Présidente : Madame Céline BLANCHARD**

**Vice-présidente : Madame Béatrice MAGISTRALI**

### SESSION 2016

Epreuve écrite d'admissibilité : le mercredi 13 avril 2016

Epreuve orale d'admission : le jeudi 2 juin 2016

Nombre de postes : 12 postes

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis / Liste principale	Inscrits / Liste complémentaire
781	383	36	12	11

## **I) LE CONCOURS :**

### **Conditions d'accès :**

Concours ouvert sans condition de diplôme ou d'âge.

### **Les épreuves :**

*L'épreuve d'admissibilité (comprend les épreuves obligatoires suivantes) :*

Epreuve n°1 : une épreuve écrite qui consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

Epreuve n°2 : une épreuve écrite consistant en courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe ; grammaire) et mathématiques. (Durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

*L'épreuve d'admission :* Elle consiste, en présence des membres du jury ou d'examineurs, à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau. Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations (durée : trente minutes ; coefficient 4).

NB : Nul ne peut être déclaré admissible ou admis s'il n'a pas participé à l'ensemble des épreuves obligatoires, ou s'il a obtenu, à l'une des épreuves écrites d'admissibilité ou à l'épreuve d'admission, une note inférieure ou égale à 5 sur 20.

## **II) LES CANDIDATS:**

### **a) Statistiques concernant les candidats inscrits :**

**Répartition hommes / femmes :**

<b>Femmes</b>	<b>678</b>
<b>Hommes</b>	<b>103</b>

### **b) Statistiques concernant les candidats présents :**

**Répartition hommes / femmes :**

<b>Femmes</b>	<b>334</b>
<b>Hommes</b>	<b>49</b>

c) Statistiques à l'admissibilité :

**Répartition par notes :**

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Réponses-Questions	398	75	308	12.56
Courts-exercices	398	83	300	12.65

Statistiques des candidats admissibles :

Seuil d'admissibilité : 96 points (16/20)

**Répartition hommes / femmes :**

Femmes	28
Hommes	8

d) Statistiques à l'admission :

**Répartition par notes :**

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Entretien avec le jury	0	4	32	14.37

Statistiques des candidats admis :

Seuil d'admission sur liste principale : 165.84 points (16,584/20)

**Répartition hommes / femmes :**

Femmes	10
Hommes	2

Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire :

Seuil d'admission sur liste complémentaire : 153.17 points (15.317/20)

**Répartition hommes / femmes :**

Femmes	8
Hommes	3

### **III) COMMENTAIRES DU JURY CONCERNANT LES EPREUVES :**

#### **a) L'épreuve d'admissibilité :**

Pour l'épreuve portant sur l'étude de texte, il est rappelé aux candidats qu'il est important de prendre le temps de bien lire les questions pour ne pas répondre hors sujet. L'orthographe et l'expression écrite doivent être soignées.

#### **b) L'épreuve d'admission :**

Les membres du jury ont constaté une grande hétérogénéité des présentations avec un manque de préparation indéniable pour certains, et souvent peu de structuration, pas de respect du temps de présentation et peu de motivations et/ou compétences mises en avant.

Il ressort aussi de façon récurrente le manque de connaissances par les candidats du système éducatif, a minima de curiosité et de renseignements sur son organisation et ses missions. Cette situation est encore plus marquée pour ceux exerçant déjà au sein de l'éducation nationale, qui manquent d'ouverture et d'intérêt au-delà de leurs attributions, sur l'organisation de leur environnement professionnel.

Ce manque de connaissances concerne aussi pour beaucoup l'actualité de l'éducation nationale, ainsi que la définition et le rôle du service public et de la fonction publique qu'ils ont vocation à intégrer.

De même, les postes et les missions pouvant être occupés par des adjoints administratifs ne sont pas connus par les candidats.

Les candidats qui ont été en mesure de faire leur présentation avec la prise en compte de ces différentes attentes ont su faire la différence.

La présidente du jury,

Céline BLANCHARD  
Secrétaire générale de la DSDEN de l'Isère